

Direction départementale des territoires et de la mer Service mer et littoral

AVIS DE PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME PAR UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

Articles L2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques

Commune de Baden « Le Parun »

Il est porté à la connaissance du public que, dans le cadre de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), les occupations du domaine public maritime en vue d'une exploitation économique sont soumises à concurrence et font l'objet d'une procédure de publicité préalable à la délivrance de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) demandée :

| Lieu | Activité/surface | Durée et période d'occupation | Redevance minimum attendue ⁽¹⁾ |
|----------------------|--|--|--|
| « Le Parun » à Baden | Zone de manutention chantier nautique Emprise 867 m² | Pour une durée de 5 ans du 01/01/2025 au 31/12/2029 | 6 182,00 € + (3 % du CA de l'année relatif à l'occupation) |

⁽¹⁾ La redevance minimum attendue est composée d'une part fixe en fonction de la surface occupée avec revalorisation annuelle selon l'indice TP02 d'avril 2024 et d'une part variable correspondant à 3% du chiffre d'affaires.

Candidature:

Les personnes intéressées pour occuper la même portion de domaine public maritime durant la même période et pour la même activité sont invitées à transmettre leur dossier :

- > avant la date limite suivante :3 février 2025 à 18 h 00 (2 semaines de publicité)
- sur support papier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan Service mer et littoral / Unité domaine public maritime 1 allée du général LeTroadec

- > 56000 VANNES
- > ou par voie électronique à l'adresse suivante

ddtm-samel@morbihan.gouv.fr

Le dossier sera composé d'un courrier accompagné :

- > des indications suivantes :
 - . nom, prénoms, qualité, domicile du demandeur
 - ou, si la demande émane d'une personne morale : nature, dénomination, siège social et objet de la personne morale, ainsi que le nom, les prénoms, la qualité, les pouvoirs du/des signataire de la demande et, le cas échéant, du ou des représentants habilités auprès de l'administration.
- > d'une **note décrivant** le projet d'occupation de la même portion de domaine public maritime durant la même période précitée, en précisant notamment :
 - . la nature des prestations et tarifs envisagés
 - périodes et horaires d'ouverture : aucune ouverture ne sera autorisée après 21 h 00
 - toute attestation ou autorisation professionnelle liée aux activités envisagées
- > d'un plan de masse des installations
- > tout autre élément permettant de juger l'offre au regard des critères de sélection ci-dessous.

Jugement des offres

Les dossiers reçus avant la date limite de dépôt des offres seront analysés. Le classement sera réalisé conformément aux critères pondérés définis ci-après :

- démarche environnementale (40%)
- qualité paysagère (30%)
- qualité du service proposé (30%)

Chaque critère sera noté de 0 à 10 et pondéré comme ci-dessus. La note globale correspondra à la somme des 3 notes ainsi obtenues. Le candidat ayant la note la plus élevée sera retenu. En cas d'égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

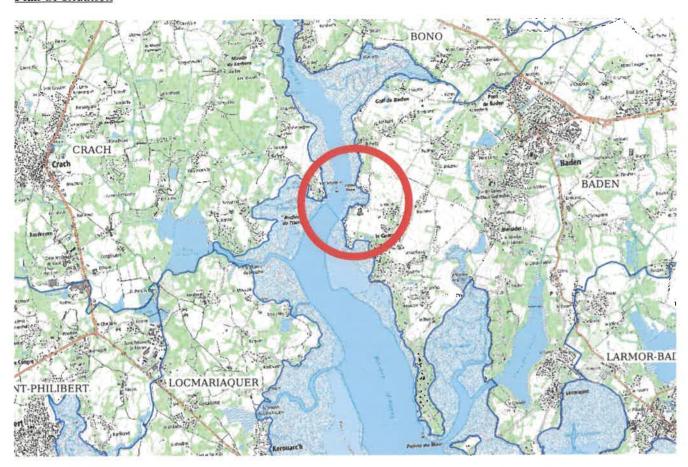
Un échange préalable est possible si besoin de précisions, en contactant M Pierre-Yves POUPARD (02 56 63 75 29) ou par courriel : ddtm-samel@morbihan.gouv.fr

A Vannes, le 16/11/2015
Pour le préfet et par délégations,

La cheffe de l'unité domaine public maritime

Chantal Courtet

Plan de situation



Plan de localisation

